



Fin de mon prêt relais non remboursé

Par **EVELYNE44**, le **16/11/2008** à **20:14**

Bonjour, et merci à tous ceux qui m'apporteront un espoir dans ma solitude face à l'évidence. je me trouve en fin de prêt relais (1 an) et le bien n'est pas vendu.. la banque refuse de me renouveler mon prêt relais.. quelles démarches puis je envisager pour rallonger la durée de mon prêt et revoir les mensualités..

Par **Tisuisse**, le **16/11/2008** à **23:54**

C'est simple : rembourser 2 prêts.

Si en 1 an votre bien n'est pas vendu, la première cause en est un prix trop élevé. Revoyez l'estimation auprès d'autres agences immobilières et renouvelez l'offre par les petites annonces.

Par **EVELYNE44**, le **17/11/2008** à **20:24**

Je vous remercie d'avoir apporté une réponse à ma question.. mais j'ai déjà commencé par revoir le prix à la baisse c'est évident, mais n'oubliez pas que je ne suis pas la seule héritière..
Merci

Par **gloran**, le **17/11/2008** à **22:47**

Heu, j'ai raté un épisode ? On parle de prêt relais ou d'héritage (dont il n'est pas fait mention au début de fil de discussion) ?

Si vous avez une dette (prêt) et un bien immobilier en héritage, pour info la banque, par action dite "oblique", peut forcer la vente du bien et donc contraindre les autres héritiers à vendre.

L'action oblique consiste, pour un créancier C disposant d'une créance sur B lui-même créancier de A, à attaquer A directement (donc à subroger B dans ses droits sur A, de fait).